

A.O.C. CREMANT DE BOURGOGNE
DECLARATION PREALABLE D'AFFECTATION PARCELLAIRE - RECOLTE 2026



NOM et PRENOM ou RAISON SOCIALE :ADRESSE :

CODE POSTAL: COMMUNE : Email:

TEL: Port : N° CVI:

A REMPLIR UNIQUEMENT POUR LES PRODUCTEURS DE CREMANT DE BOURGOGNE :

- ☐ VINIFIE dans ses chais ☐ VEND du RAISIN à ☐ COOPERATEUR (dans ce cas, envoyer la DAP à votre cave coopérative)
☐ VEND du MOUT* à : ☐ FOURNIT pour élaboration à façon du RAISIN à : ☐ FOURNIT pour élaboration à façon du MOUT* à :

Déclare affecter les parcelles ci-après désignées à la production de vin de base destiné à l'élaboration de Crémant de Bourgogne :

Appellation de départ qui figure sur votre CVI	Appellation revendiquée	Commune	Lieu-dit	Référence cadastrale Section n° parcelle		Année de plantation	Superficie totale de la parcelle	Superficie engagée*	Cépage	Ecartement entre rangs en mètre	Ecartement sur le rang en mètre
TOTAL SURFACE (ha)											

* La partie de parcelle engagée doit pouvoir être identifiée sur le terrain par la commission professionnelle d'après des éléments visibles (peinture des têtes de rang, signalétique...)

Fait à le/...../ 2025

Signature du producteur:

Signature(s) du/des propriétaires de métairie :

A RETOURNER A LA CAVB (132 route de Dijon – 21200 BEAUNE – Courriel : cavb.dap@gmail.com)

AVANT LE 31 MARS 2026 pour le Crémant de Bourgogne